



QUESTION

36 JUIN 2017

DE DÉVELOPPEMENT

SYNTHÈSES DES ÉTUDES ET RECHERCHES DE L'AFD

Peut-on ignorer l'éducation arabo- islamique en Afrique subsaharienne ?

DE NOMBREUSES IDÉES
REÇUES À REPENSER

L'éducation arabo-islamique en général, et les écoles coraniques en particulier, restent les grandes oubliées des programmes prônant l'éducation pour tous en Afrique. Reconnaître son existence, son importance et sa diversité est donc un préalable pour construire un cadre de concertation et un dialogue entre toutes les parties concernées.

<http://librairie.afd.fr/iltres/?terms=1085>

Alors qu'elle est restée longtemps en marge des politiques nationales, l'éducation arabo-islamique constitue pourtant une offre éducative centrale en Afrique subsaharienne en tant que cadre majeur de socialisation des enfants et des jeunes. À travers une multitude d'institutions, cette catégorie de structures éducatives bénéficie actuellement d'un regain d'intérêt de la part des acteurs nationaux et internationaux. La demande des ménages pour ce type d'éducation appelle à une reconfiguration raisonnée des systèmes éducatifs africains, de manière à ce qu'ils soient en phase avec leurs sociétés tout en restant ouverts sur le monde.

Comment l'éducation arabo-islamique a-t-elle émergée en Afrique subsaharienne ?

L'éducation arabo-islamique est apparue en Afrique subsaharienne en même temps que la diffusion de l'Islam au XI^e siècle, comme première forme d'éducation collective formalisée. Initiée par des commerçants arabo-berbères en Afrique de l'Ouest, puis propagée par des confréries religieuses à partir du XIX^e siècle, elle a d'abord pris la forme des écoles coraniques de type soufi. On y enseigne alors essentiellement la mémorisation du Coran. Pour concurrencer les écoles coraniques et attirer les élèves musulmans dans l'espace francophone colonial, l'administration française a ensuite créé des *médersas*, tirées de l'expérience algérienne, dont le but était de former des cadis et des fonctionnaires compétents arabophones. Dans les années 1940-1950, de nouvelles écoles sont apparues qui rompaient avec l'école coranique soufie et où la langue arabe devenait le médium d'enseignement. De retour dans leur pays d'origine (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal), des diplômés africains d'universités du Maroc, d'Égypte ou d'Algérie ont commencé à ouvrir de nouvelles écoles ...

professionnelles musulmanes. Au cours des années 1970-1980, un marché de l'éducation arabo-islamique a émergé grâce à l'initiative de ces entrepreneurs de l'éducation, appuyés et soutenus par des financements extérieurs en provenance du Maghreb, de l'Égypte et plus récemment des pays du Golfe (Arabie Saoudite, Émirats arabes unis, Koweït). Depuis 2000, prenant en compte le dynamisme de l'éducation arabo-islamique et voulant les intégrer dans le système éducatif formel, certains États en Afrique de l'Ouest ont progressivement développé de nouvelles structures éducatives intégrées (écoles coraniques intégrées ou modernisées et écoles franco-arabes publiques) dans les systèmes éducatifs nationaux.

Qu'est-ce que l'éducation arabo-islamique en Afrique ?

L'éducation arabo-islamique regroupe une très grande diversité d'institutions qui, bien que variant selon les contextes géographiques, sont présentes dans presque tous les pays d'Afrique subsaharienne. En raison de l'absence de données, cette catégorie de structures éducatives reste cependant encore peu prise en compte à la fois par les chercheurs travaillant sur l'éducation en Afrique et par les planificateurs des systèmes éducatifs. Il est possible de distinguer les établissements selon leur niveau de reconnaissance par les États : d'une part, les établissements formels d'éducation et, d'autre part, les établissements informels. L'éducation formelle est celle qui dispense le curriculum national dans un cadre officiel reconnu par les institutions du pays. Elle est prise en charge par le système éducatif national, selon une pédagogie, des règles de fonctionnement, un processus de validation et un calendrier fixés par l'État. À l'inverse, l'éducation non-formelle se situe hors du cadre officiel de l'État ; elle ne forme pas aux compétences attendues dans le curriculum national (voir tableau 1).

Au niveau des établissements formels, il faut citer selon les pays les *médersas* ou *madrasahs* (mot arabe signifiant « école »), les écoles coraniques intégrées, modernisées, rénovées selon les pays ou encore les écoles franco-arabes en Afrique francophone. Il s'agit alors d'établissements offrant des enseignements sur la langue arabe, le Coran et les sciences islamiques (théologie, droit islamique, histoire...), mais aussi certains enseignements scolaires élémentaires (mathématiques, langues officielles, géographie, physique...). L'équilibre entre ces deux types de matières enseignées à l'intérieur d'un établissement peut varier fortement, mais une certification (validée ou non par l'État) vient généralement clôturer la fin du cycle primaire. Une certaine tutelle de l'État est souvent exercée sur ces établissements et les horaires scolaires ainsi que des programmes validés par les États sont au moins en partie respectés.

Au niveau des établissements non-formels, il y a une grande diversité d'écoles coraniques (nommées également *maktab*

ou *kuttàb* ou *daara*), qui sont centrées sur la mémorisation du Coran en langue arabe, la pratique religieuse et l'acquisition des sciences islamiques. Au sein de ces écoles coraniques, certaines peuvent être plus ou moins modernes, plus ou moins reconnues par l'État en tant que structures religieuses et pratiquer des temps partagés (permettant de suivre parallèlement un enseignement formel) ou un plein temps notamment *via* un « internat ». La sanction des études se fait au travers de l'*ijaza* qui représente une autorisation d'enseigner les sciences de l'Islam. Ces établissements ne sont pas considérés comme des établissements formels d'enseignement par les États et les organisations internationales.

Quelle est l'importance de l'éducation arabo-islamique en Afrique ?

Quantifier le nombre d'enfants pris en charge par des structures éducatives arabo-islamiques est un véritable défi puisque la grande majorité des pays africains ne collecte pas d'informations sur ce sujet. Les données administratives collectées par les systèmes d'information des différents ministères de l'Éducation se concentrent sur les établissements éducatifs considérés comme formels. Les informations sur les écoles coraniques ne sont donc généralement pas collectées.

Dans quelques pays, les enquêtes ménages donnent un ordre d'idée du pourcentage des enfants en âge d'être scolarisés au primaire, pris en charge exclusivement dans des écoles coraniques : faible en Côte d'Ivoire (1,5 %), au Nigeria (3,5 %), il est plus important au Tchad (6,8 %), aux Comores (15,4 %), en Mauritanie (23,1 %) et en Somalie (33,5 %). L'éducation arabo-islamique formelle prend en charge une partie très faible des enfants avec 0,4 % en Mauritanie, 0,46 % au Nigeria, 1,7 % en Côte d'Ivoire, 1,8 % au Burkina Faso, 3,4 % au Sénégal (écoles franco-arabes), mais près de 10,9 % en Gambie. Les élèves des écoles coraniques représentent ainsi plus de la moitié des enfants considérés comme étant « hors l'école » dans des pays comme la Mauritanie, les Comores ou la Somalie.

Qui sont les enfants pris en charge par l'éducation arabo-islamique en Afrique ?

Une partie très importante des ménages musulmans cumulent un enseignement formel public ou privé avec une école coranique. Une partie non négligeable des ménages se contente toutefois uniquement d'une école coranique (voir graphique 1). Les écoles coraniques ne sont pas réservées qu'aux garçons et aux ménages les plus pauvres. Un grand nombre de filles y sont acceptées. Dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Nigeria, la Somalie et le Sénégal, l'éducation arabo-islamique peut même être parfois plus favorable aux filles que ne le sont les structures éducatives formelles (voir tableau 2). Les écoles coraniques concernent une catégorie intermédiaire entre les ménages les plus urbains et les plus

GRAPHIQUE 1. POURCENTAGE DES ENFANTS EN ÂGE D'ÊTRE AU PRIMAIRE SELON LA SITUATION ÉDUCATIVE

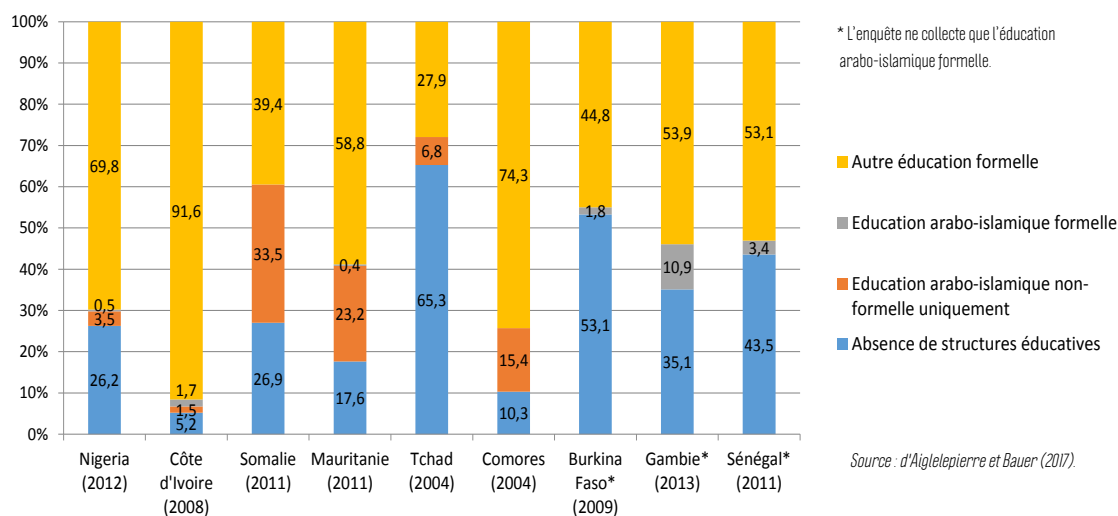


TABLEAU 1. LES DIFFÉRENCES ENTRE ÉTABLISSEMENTS ÉDUCATIFS ARABO-ISLAMIQUES NON-FORMELS, ARABO-ISLAMIQUES FORMELS ET LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS FORMELS POUR LES ENFANTS EN ÂGE D'ÊTRE AU CYCLE PRIMAIRE

	Education arabo-islamique non-formelle (écoles coraniques classiques)	Education arabo-islamique formelle (<i>madrasahs, mahadras, médersas</i> , écoles coraniques intégrées, écoles franco-arabes...)	Education formelle non arabo-islamique (publique ou privée)
Inspection	Aucun contrôle ou tutelle.	Tutelle théorique du ministère de l'Éducation.	Tutelle du ministère de l'Éducation.
Objectifs éducatifs	Mémorisation du Coran, apprentissage basique de la langue arabe (alphabet) ; apprentissage de la pratique rituelle et acquisition des sciences islamiques ; savoir-être ; savoir-faire relationnel.	Enseignements de la langue arabe, du Coran et des sciences islamiques, mais aussi enseignements scolaires élémentaires. Une partie de l'enseignement se fait en langue arabe et l'autre partie en langue française.	Enseignements scolaires élémentaires.
Horaires	Temps plein (l'élève dort chez le maître coranique ou un lieu dédié) ou partagé avec l'éducation formelle.	Horaires et calendrier scolaires.	Horaires et calendrier scolaires.
Organisation des classes	L'école coranique peut accueillir des élèves âgés de 5 à 18 ans, voire plus.	Les classes sont formées selon les âges et niveaux des élèves.	Les classes sont formées selon les âges et niveaux des élèves.
Rôle de l'enseignant	L'enseignement est interpersonnel, en fonction des moments pédagogiques, entre l'élève et le maître coranique.	L'enseignement est destiné à l'ensemble de la classe.	L'enseignement est destiné à l'ensemble de la classe.
Organisation dans la classe	Les élèves sont assis en cercle autour du maître coranique, ou encore en carré ou rectangle devant lui.	Les élèves sont, en général, assis sur des tables-bancs face au tableau et à l'enseignant.	Les élèves sont assis sur des tables-bancs face au tableau et à l'enseignant.
Matériel pédagogique	Les élèves mémorisent le Coran sur une tablette en bois, appelée <i>lawh</i> .	Les élèves écrivent avec des stylos, sur des cahiers.	Les élèves écrivent avec des stylos, sur des cahiers.
Évaluation et diplôme	Deux niveaux d'évaluation : en fonction des versets et des chapitres puis après mémorisation de la totalité des 114 chapitres du Coran (<i>ijaza</i>).	Les élèves sont évalués à la fin de chaque année scolaire pour passer au niveau supérieur avec le CEP en fin de cycle. La langue arabe fait partie de l'évaluation.	Les élèves sont évalués à la fin de chaque année scolaire pour passer au niveau supérieur avec le CEP en fin de cycle.

riches, dont les enfants sont dans une structure éducative formelle, et les ménages les plus ruraux et les plus pauvres, dont les enfants ne sont dans aucune structure éducative. A l'oppo-

sé, l'éducation arabo-islamique formelle concerne plutôt les garçons et les ménages d'un niveau de revenu égal ou supérieur à ceux qui choisissent les écoles publiques ou privées.

ROHEN D'AIGLEPIERRE
Chargé de recherche capital humain
Division Recherche et Développement, AFD.

HAMIDOU DIA
Socio-anthropologue,
Chargé de recherche, IRD-CEPED.

CLOTHILDE HUGON
Docteure en Science politique,
Attachée temporaire d'enseignement et
de recherche, LAM - Sciences Po Bordeaux.

TABLEAU 2. POURCENTAGE DES FILLES PAR SITUATION ÉDUCATIVE

% de filles	Côte d'Ivoire (2008)	Tchad (2004)	Comores (2004)	Mauritanie (2011)	Nigeria (2012)	Somalie (2011)	Burkina Faso * (2009)	Gambie * (2013)	Sénégal * (2011)
Absence de structures éducatives	44	58	57	53	49	53	51	49	49
Uniquement éducation arabo-islamique non-formelle	48	28	46	46	64	49			
Éducation arabo-islamique formelle	50			26	50		34	42	59
Autres structures éducatives formelles	42	38	47	52	45	45	48	51	51

* L'enquête ne collecte que l'éducation arabo-islamique formelle.

Source : d'Aiglelepierre et Bauer (2017).

Comment construire le compromis entre Gouvernements africains et éducation arabo-islamique ?

Dans la plupart des pays africains à majorité ou à composante musulmane substantielle, existe un double système éducatif : l'un d'inspiration occidentale, l'autre issu de la rencontre entre l'Afrique et le monde arabe. Des initiatives sont menées soit par des courants religieux d'abord réformistes puis confrériques, soit par les États, parfois accompagnés par des organisations internationales et non gouvernementales, pour donner corps à une « troisième voie », qui réconcilierait la demande d'éducation religieuse et l'impératif d'adéquation aux standards internationaux.

Des initiatives de réformes ont ainsi été lancées : *Projet d'appui à l'enseignement bilingue* (français-arabe, anglais-arabe), *Entreprise d'appui à la « modernisation »* (Sénégal), « *Rénovation* » (Niger) ou l'intégration, au Mali, des écoles coraniques dans les cycles primaires éducatifs nationaux. Au Sénégal, depuis 2002, l'État via l'Inspection des *daara* et la division de l'Enseignement arabe s'est engagé à « moderniser » les *daara* (écoles coraniques) et à construire de nouvelles écoles franco-arabes publiques sur l'ensemble du territoire. Certains États progressent vers un système « hybride »,

où l'enseignement religieux et celui de l'arabe sont couplés à un enseignement « profane », où, dès le cycle primaire, l'éducation de base est donnée dans la langue nationale (le français ou l'anglais), en lecture, écriture et mathématiques. Ces modèles sont toutefois encore en voie d'expérimentation. Les programmes scolaires ne sont pas fixés et le taux horaire varie selon les écoles. Par ailleurs, le recrutement et la formation des enseignants en langue arabe et en science religieuse ne sont pas totalement effectifs et le nombre d'inspecteurs en langue arabe reste très faible. En outre, le devenir des élèves au sortir de ces écoles n'est pas, à ce jour, une réflexion prioritaire des autorités publiques.

La nécessité s'impose aujourd'hui de définir un cadre dans lequel un compromis s'établirait entre les différents courants actuels qui structurent l'éducation arabo-islamique, d'une part, et les États, à qui il incombe d'organiser leur système éducatif, d'autre part. Des efforts sont à consentir par toutes les parties prenantes pour dépasser les incompréhensions mutuelles, construire un projet commun et innover pour améliorer l'accès, l'équité et la qualité de l'éducation en Afrique subsaharienne. ■

• RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES •

d'Aiglelepierre R. et A. Bauer (2017), « Quantifier et qualifier le choix de l'enseignement arabo-islamique en Afrique subsaharienne », *Afrique contemporaine*, n°257, pp. 25-40.

Dia H., C. Hugon et R. d'Aiglelepierre (2017), « États réformateurs et éducation arabo-islamique en Afrique », *Afrique contemporaine*, n°257, pp. 11-23.

Loimeier R. (2009), *Between Social Skills and Marketable Skills: The Politics of Islamic Education in the 20th Century in Zanzibar*, Leiden: Brill, 643 p.

Villalón L. A. et M. Tidjani-Alou (2012), « Religion et Réforme de l'éducation en Afrique - Exploiter les valeurs religieuses au profit du développement », Research Report n°7, *Africa, Power and Politics*.